

MUFID NEWS

Une publication de MUFID UNION, Bulletin d'information n°025 - janvier 2026



Gouvernance

MUFID Union : Tenue de la 22^e session du Conseil d'Administration à Yaoundé

Dans ce numéro

Réunion des DG du Littoral	3
Formation FOCOP	4
Atelier comité de direction	5
BIC-CEMAC, protocole d'engagement signé	6
BIC-CEMAC, comment ça marche ?	7
Présentation du règlement sur la gestion du risque informatique	8

La 22^e session du Conseil d'Administration de l'Union des Mutuelles Financières de Développement (MUFID Union) s'est tenue le 5 janvier 2025, à partir de 9h40, dans la salle de réunion de l'Hôtel des Députés à Yaoundé.

La rencontre s'est déroulée sur convocation de M. ALLY IBRAHIM, Président du Conseil d'Administration de MUFID Union, qui a présidé les travaux. Dr Justin BOMDA, Directeur Général de MUFID Union, en assurait le rapport.

Avant l'ouverture effective des travaux, le Président du Conseil a rappelé le contexte particulier de cette session, organisée en application des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 décembre 2025. Il a notamment évoqué la disposition de l'article 12 du Règlement COBAC EMF R-2017/04 relatif au gouvernement d'entreprise, qui soumet la désignation des nouveaux administrateurs à une information préalable de la COBAC. Dans ce cadre, l'Assemblée Générale avait demandé au Conseil sortant de poursuivre

provisoirement ses fonctions afin d'engager, en collaboration avec la Direction Générale, les diligences nécessaires à la constitution des dossiers des nouveaux administrateurs et à l'information de la Commission Bancaire, tout en examinant et validant les documents urgents requis pour le fonctionnement de l'Union et les livrables à transmettre à la COBAC.

Les travaux ont ensuite été conduits conformément à l'ordre du jour adopté. Le Conseil a d'abord procédé à la lecture et à l'adoption du procès-verbal de la 21^e session du Conseil d'Administration du 4 décembre 2025, avant d'examiner l'état d'exécution des résolutions issues de cette précédente session.

Par la suite la Direction Générale a ensuite présenté l'état d'exécution du plan d'action 2025, suivi de la présentation des états financiers provisoires et de l'état d'exécution du budget de MUFID Union au 26 décembre 2025, permettant au Conseil d'apprécier la situation financière de l'Union à la clôture de l'exercice.

Le Conseil s'est ensuite penché sur les projets de plan d'action et de budget 2026, qui ont fait l'objet d'échanges approfondis, compte tenu des orientations stratégiques issues de l'Assemblée Générale et des exigences réglementaires en vigueur.

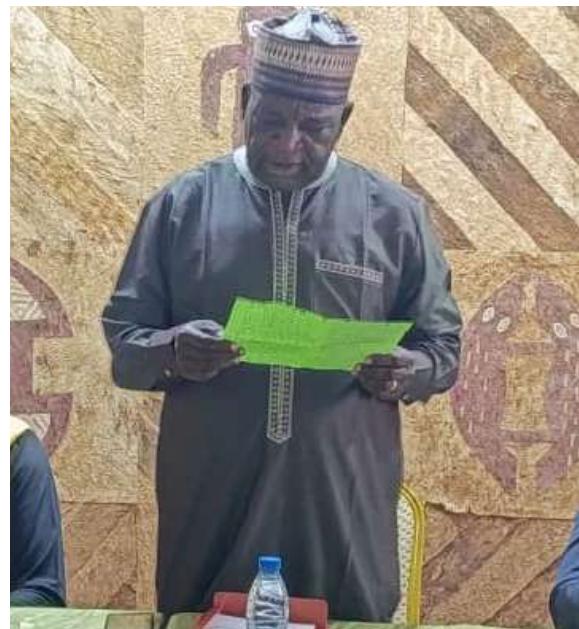
Une part importante des travaux a été consacrée à l'examen et à la validation de plusieurs documents structurants, notamment le plan de redressement de la situation prudentielle du réseau et la mise en œuvre des recommandations de la COBAC, le plan de continuité

d'activité, le plan de continuité informatique, ainsi que les politiques et procédures de sécurité informatique. Le Conseil a également examiné le plan d'audit interne triennal 2026-2028 et le plan de contrôle permanent pour l'exercice 2026, présentés comme des outils essentiels de renforcement de la gouvernance, du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du réseau.

Les Administrateurs ont également procédé à la lecture et à la validation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de MUFID Union du 18 décembre 2025, avant d'aborder les points inscrits à la rubrique des divers. Ceux-ci ont porté sur la situation sécuritaire dans le réseau, ainsi que sur la situation des agréments des Commissaires aux comptes des MUFID de la région de l'Est et des régions septentrionales.

Au terme des travaux, le Président du Conseil d'Administration a salué la qualité des échanges et l'engagement des Administrateurs et de la Direction Générale. Il a réaffirmé l'importance de

cette session dans la continuité de la gouvernance de MUFID Union, en attendant l'effectivité de la prise de fonction des nouveaux membres du conseil élus lors de la dernière assemblée générale.



Rencontre des DG des MUFID de l'antenne du Littoral à Douala

Des perspectives et priorités pour l'année 2026 ont été dégagées à l'issue des échanges.



Les Directeurs Généraux des MUFID de l'antenne du Littoral se sont réunis le 22 janvier 2026 dans la salle de réunion de l'agence MUFID Union de Douala, dans le cadre d'une séance de travail stratégique placée sous la coordination du Chef d'antenne, M. TAMDEM Bernard.

Les travaux ont été ouverts par le mot d'introduction du Chef d'antenne, qui a salué la mobilisation des responsables des MUFID et rappelé l'importance de ces cadres de concertation dans le pilotage de proximité du réseau.

La réunion a ensuite été marquée par la présentation des statistiques de l'antenne du Littoral, portant notamment sur les adhésions, le niveau du capital, le fonds de solidarité, les encours de crédits, les impayés et les taux d'impayés. Cette analyse a permis de mettre en évidence les performances réalisées, mais également les défis persistants, notamment en matière de qualité du portefeuille de crédits. Des perspectives et priorités pour l'année 2026 ont été dégagées à l'issue de ces échanges.

Un rappel des principaux axes du Plan d'action 2026 de MUFID Union a ensuite été fait, avec un accent particulier sur le renforcement de la gouvernance, la conformité réglementaire, l'assainissement du portefeuille de crédits, la digitalisation des services et l'amélioration de la rentabilité des MUFID. Cette présentation a servi de base aux discussions sur l'élaboration de plans d'actions spécifiques à chaque MUFID, adaptés aux réalités locales.

Les échanges se sont également focalisés sur les cas de non-conformité relevés par la COBAC, avec une analyse des causes, des risques encourus et des mesures correctives à mettre en œuvre. Les Directeurs Généraux ont été invités à s'inscrire résolument dans une démarche proactive de mise en conformité, en lien avec les orientations et l'accompagnement de MUFID Union, afin de réduire significativement ces situations au cours de l'année 2026.

La réunion a par ailleurs été enrichie par l'intervention de SANLAM Assurances, qui a rappelé l'importance de la couverture assurantielle dans la sécurisation des activités et la protection des institutions, des membres et des actifs du réseau.

Enfin, un rappel des mesures sécuritaires à observer au sein des MUFID a été effectué, compte tenu du contexte opérationnel et des risques liés aux activités financières. L'accent a été mis sur la vigilance, le respect strict des procédures et la collaboration avec les autorités compétentes.





Formation FACOP

Trois jours de formation gratuite pour transformer le potentiel entrepreneurial à Baham

Dans le cadre du partenariat MUFID Union–FACOP, la MUFID Baham a organisé une session de formation en présentiel gratuite de trois jours (du 28 au 30 janvier 2026) à Baham, dans les Hauts Plateaux.

Placée sous le thème « Les facteurs clés de réussite dans la création et le développement d'une entreprise durablement prospère », cette formation intensive qui avait pour cadre le centre multifonctionnel de Baham, s'est adressée aux populations locales et particulièrement aux mutualistes MUFID, jeunes, femmes et porteurs de projets désireux de renforcer leurs compétences en entrepreneuriat, leadership et intelligence financière.

Au programme : transformation personnelle, éducation financière, passage de l'idée à l'action et intégration dans un réseau entrepreneurial solidaire, avec l'accompagnement d'experts du FACOP et de MUFID Union.

Au-delà des enseignements, la session avait pour objectif de renforcer l'autonomie économique des participants,

stimuler l'esprit entrepreneurial local, favoriser l'inclusion financière et la bancarisation et accompagner la création de projets viables et porteurs d'impact communautaire.

La formation était animée par des experts reconnus, parmi lesquels : Lucas Kamdem (Fondateur du FACOP et MTA, formateur principal); Saidou Sali (Directeur Général du FACOP) ; Armand Kuemene (Consultant interne à MUFID Union) et des invités d'honneur, mentors et entrepreneurs inspirants, engagés dans la transformation économique africaine.

À l'issue de la formation, les participants ont reçu un certificat de participation et auront accès à la plateforme FACOP ONLINE, pour poursuivre leur parcours de transformation.

Baham constitue ainsi l'une des étapes pilotes majeures du déploiement progressif de ce partenariat à l'échelle nationale. Les prochaines localités seront Nanga-Eboko, Bertoua et progressivement l'ensemble du réseau MUFID.

Avec MUFID et le FACOP, réveillez-en vous l'entrepreneur africain conscient, libre et prospère.



Lucas KAMDEM, formateur principal



intervention du PCA de la MUFID Baham, Donal MBIEGUEN



Un atelier d'opérationnalisation en préparation

MUFID Union organise un atelier du Comité de Direction les 13 et 14 février 2026 à Yaoundé.

Dans le cadre de la mise en œuvre effective de sa stratégie de développement, MUFID Union organise un atelier du Comité de Direction les 13 et 14 février 2026 à Yaoundé. Cette rencontre stratégique réunira l'ensemble des responsables centraux et régionaux de MUFID Union, incluant les directions, départements, cellules et antennes.

Cet atelier a pour objectif principal de traduire les orientations stratégiques de MUFID Union en plans d'actions opérationnels, cohérents et mesurables, au niveau de chaque entité organisationnelle. Il s'agira de renforcer l'alignement des actions des directions, départements, cellules et antennes avec les objectifs stratégiques de l'Union, tels que définis dans les documents de référence, notamment le plan d'action et le business plan.

Durant ces deux journées de travail, les participants procéderont à un examen approfondi des plans d'action sectoriels, en vue de leur harmonisation, de la clarification des responsabilités et de la définition des indicateurs de suivi. Les échanges permettront également d'anticiper les contraintes opérationnelles et de renforcer la coordination entre le niveau central et les structures déconcentrées.

Au-delà de l'exercice de planification, cet atelier se veut un cadre de dialogue managérial et de mobilisation collective, visant à consolider une culture de performance, de redevabilité et de résultats au sein de MUFID Union. Il témoigne de la volonté de la Direction Générale de doter l'institution d'outils opérationnels clairs et partagés, afin d'assurer une exécution efficace des décisions du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Assemblée Générale.

À travers cette initiative, MUFID Union réaffirme son engagement à améliorer l'efficacité opérationnelle et assurer une mise en œuvre rigoureuse de sa stratégie, au service du développement durable du réseau des MUFID et de l'inclusion financière de ses membres.

Un atelier sur le crédit consortial programmé

MUFID Union organise à Yaoundé, le 12 février 2026, un atelier de réflexion sur le crédit consortial, réunissant certains Directeurs Généraux des MUFID ainsi que les responsables de MUFID Union. Cette rencontre stratégique vise à identifier et partager les meilleures approches pour renforcer et dynamiser le crédit consortial au sein du réseau, en vue d'un financement plus structuré, mutualisé et efficace des projets à fort impact.

Les opérations d'arrêtés de comptes en cours au sein du réseau des MUFID

MUFID Union conduit sous la coordination de ses équipes techniques, les opérations d'arrêtés de comptes au sein des MUFID du réseau. Ces travaux, réalisés conformément aux exigences réglementaires et aux normes internes du réseau, mobilisent les équipes de MUFID Union en étroite collaboration avec les Directeurs Généraux et les comptables des MUFID affiliées.

Dans le cadre de ce processus d'arrêtés de comptes, les contrôleurs et auditeurs de MUFID Union sont en train d'effectuer les descentes dans les 120 points de service des MUFID dans les dix Régions du Cameroun pour les contrôles avec un accent sur la trésorerie.

L'objectif principal de ces opérations est d'assurer la sincérité, la cohérence et l'exhaustivité des données financières, en vue de disposer d'états financiers fiables, nécessaires tant à la prise de décision managériale qu'aux obligations de reporting à l'endroit des instances de gouvernance et des autorités de supervision.

Concrètement, les équipes de MUFID Union accompagnent les MUFID dans la revue et la validation des écritures comptables, la vérification des soldes des comptes, la réconciliation des opérations, ainsi que la correction des anomalies identifiées. Une attention particulière est portée sur le respect des principes comptables applicables aux établissements de microfinance.

Ces opérations d'arrêtés de comptes sont également l'occasion de renforcer les capacités des équipes locales, à travers un encadrement de proximité, des échanges techniques et des rappels de bonnes pratiques en matière de tenue comptable et de contrôle interne.

Ces travaux sont l'occasion pour MUFID Union de réaffirmer son rôle d'organe faîtier, de supervision et d'appui technique, garant de la discipline financière et de la transparence au sein du réseau, en cohérence avec les orientations stratégiques et les exigences prudentielles applicables au réseau des MUFID.



Risque du crédit : signature groupée du protocole d'engagement entre le Bureau d'Information sur le Crédit et les établissements financiers

Un tournant pour mieux gérer les risques du crédit

La centralisation des données permettra de détecter plus facilement les demandes de crédits simultanés dans plusieurs institutions.

Les autorités monétaires de la CEMAC et des établissements financiers ont procédé, le 2 février 2026 à Yaoundé, à la signature groupée d'un protocole d'engagement entre le nouveau Bureau d'Information sur le Crédit (BIC-CEMAC) et les institutions assujetties, dont les banques, les établissements financiers et les institutions de microfinance. Cette cérémonie, qui s'inscrit dans la mise en service officielle du Credit Info Central Africa (CICA) en tant que Bureau d'Information sur le Crédit agréé pour la CEMAC par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), a marqué une étape décisive pour la zone.

Le Bureau d'Information sur le Crédit – BIC-CEMAC, a pour rôle principal, de collecter, consolider et partager des données fiables sur les antécédents de crédit et de paiement des emprunteurs (personnes physiques ou morales) au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale. Ce système vise notamment à réduire l'asymétrie d'information entre les prêteurs et les emprunteurs, à améliorer l'évaluation du risque de crédit et à favoriser un accès plus large, transparent et durable au financement pour tous les acteurs économiques.

L'enjeu de ce protocole est d'importance pour l'ensemble du secteur financier régional, mais il

revêt une pertinence particulière pour les établissements de microfinance (EMF) tels que ceux du réseau MUFID. Dans un environnement où les volumes de crédits distribués par les EMF continuent de croître (notamment au Cameroun où les EMF représentent une part significative de l'encours de crédit régional, mais avec un taux de créances en souffrance supérieur à la moyenne sous-régionale), la disponibilité de données fiables sur la solvabilité et les comportements de remboursement constitue un élément déterminant pour une gestion prudente et efficace du risque de crédit.

Pour les institutions de

microfinance, l'accès aux données du BIC-CEMAC permettra :

- Une meilleure appréciation de la qualité des dossiers de crédit avant décision d'octroi ;
- Une réduction des risques liés aux crédits accordés à des emprunteurs déjà fortement engagés ailleurs ;
- Une amélioration des pratiques de scoring et de pricing du crédit, conduisant à des décisions plus éclairées et à une meilleure santé du portefeuille ;
- Etc.

Cette dynamique s'inscrit pleinement dans les orientations prudentielles et stratégiques du réseau MUFID, portées par MUFID Union, qui a inscrit le renforcement du contrôle de gestion, de la maîtrise des risques et de la conformité réglementaire au cœur de ses priorités pour 2026 et au-delà.

Par cette signature collective, les institutions financières de la CEMAC, y compris celles du secteur de la microfinance, ont formalisé leur engagement à fournir régulièrement des données complètes, exhaustives et fiables au BIC-CEMAC et à utiliser les rapports de crédit et scores générés pour leurs prises de décisions internes. Cette démarche marque une avancée décisive vers la professionnalisation du secteur du crédit et la confiance accrue entre prêteurs et emprunteurs dans la sous-région. Une avancée qui favorisera la confiance des partenaires et contribuera à la construction d'un système financier plus sain, plus inclusif et plus durable au sein de la CEMAC.

Comment ça marche ?

Le Bureau d'Information sur le Crédit (BIC-CEMAC) est une infrastructure régionale mise en place sous l'autorité de la BEAC afin de renforcer la transparence et la discipline du crédit dans la zone CEMAC.

Son fonctionnement peut se résumer en plusieurs phases

1 Collecte de données

Les établissements financiers (banques, établissements financiers et institutions de microfinance) transmettent régulièrement au BIC des informations sur les crédits accordés à leurs clients : montants, durées, historiques de remboursement, incidents de paiement, encours en cours, etc.

2 Centralisation et traitement

Le BIC centralise ces données dans une base sécurisée, les vérifie, les consolide et les traite afin de produire des rapports de crédit fiables et standardisés. Ces rapports reflètent le comportement de paiement réel des emprunteurs au sein de l'ensemble du système financier de la CEMAC.

3 Production de rapports et scores de crédit

À partir des données collectées, le BIC génère des rapports de crédit individuels (personnes physiques ou morales), et des scores de crédit, permettant d'évaluer le niveau de risque associé à chaque emprunteur.

4 Consultation par les établissements financiers

Avant d'accorder un crédit ou lors du suivi des portefeuilles, les établissements peuvent consulter le BIC afin d'apprécier l'endettement global, l'historique de remboursement et le niveau de risque d'un client, dans le respect strict des règles de confidentialité et de protection des données.

5 Effets attendus

Le fonctionnement du BIC contribue à :

- réduire le surendettement,
- améliorer la qualité des décisions de crédit,
- renforcer la gestion des risques,
- promouvoir une culture de paiement responsable,
- et accroître la stabilité et la crédibilité du système financier régional.

Processus incontournable au cœur de la digitalisation du réseau des MUFID

C'est la conséquence de l'adoption par la COBAC du règlement COBAC R-2024/01 du 13 décembre 2024, relatif à la gestion du risque informatique dans les établissements assujettis à la COBAC.

Le réseau des MUFID, dès sa mise en place a entrepris le déploiement d'un nouveau CBS, l'interconnexion des structures et la digitalisation des produits et services. Ce qui a amené les MUFID affiliées et l'Union à adopter une architecture informatique centralisée et une mutualisation des ressources humaines et informatiques (serveurs, logiciels, Internet, liaisons de télécommunication, etc.). Il s'agit d'une approche qu'adoptent les banques et les institutions financières innovantes pour mieux servir leur clientèle.

L'ouverture des systèmes d'information des institutions à Internet et plus généralement au cyberespace, expose celles-ci à la cybercriminalité notamment les intrusions, les ransomwares, les fraudes financières et les perturbations des services.

Pour renforcer la résilience des banques et établissements de microfinance et limiter les impacts croissants des menaces informatiques sur celles-ci, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), réunie en

session extraordinaire le 13 décembre 2024 à Libreville, a adopté le règlement COBAC R-2024/01 relatif à la gestion du risque informatique dans les établissements assujettis à la COBAC.

Ce règlement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et les EMF bénéficient d'une période transitoire de dix-huit (18) mois pour se conformer. Il fixe les

exigences minimales applicables aux établissements assujettis à la COBAC au titre de la gestion de leurs risques informatiques, notamment de la sécurisation de leurs systèmes d'information

STRUCTURATION DU RÈGLEMENT

Le règlement COBAC R-2024/01 relatif à la gestion du risque informatique dans les établissements assujettis à la COBAC est structuré par thèmes et comprend six (6) titres, onze (11) chapitres et quarante-deux (42) articles tels que présentés ci-après :

TITRE I : Des dispositions générales

TITRE II : Gouvernance du système d'information

- Chapitre 1 : L'organe délibérant
- Chapitre 2 : L'organe exécutif

TITRE III : Gestion du risque informatique et contrôle interne

- Chapitre 3 : Gestion du risque informatique
- Chapitre 4 : Contrôles permanent et périodique

Le règlement
COBAC R-2024/01
est rentré en
vigueur le 1^{er}
janvier 2025 et les
EMF bénéficient
d'une période
transitoire de
dix-huit (18)
mois pour se
conformer. Date
limite: 30/06/2026

TITRE IV : Sécurité du système d'information

- Chapitre 5 : Sécurité physique
- Chapitre 6 : Sécurité logique
- Chapitre 7 : Prévention et gestion des incidents de sécurité

TITRE V : Fonctionnement du système d'information

- Chapitre 8 : Gestion de l'exploitation (Systèmes et Réseaux)
- Chapitre 9 : Plan de secours informatique
- Chapitre 10 : Gestion des changements
- Chapitre 11 : Qualité des données

TITRE VI : Dispositions finales

Ce règlement est applicable entre autres, aux établissements de microfinance notamment les réseaux de microfinance de première catégorie et les établissements affiliés. Pour le cas d'espèce il s'agit de MUFID union et des MUFID affiliées.

OBLIGATIONS DE CONFORMITÉ PROPRES A CHAQUE ETABLISSEMENT DE MICROFINANCE

MUFID Union en tant qu'organe faîtier a l'obligation de se conformer à l'ensemble des dispositions du Règlement (les 06 titres) et est chargé de l'organisation et de la mise en œuvre du dispositif de gestion du risque informatique dans le réseau des MUFID.

Les MUFID affiliées ont l'obligation de se conformer aux exigences des titres 2 et 4 relatives à la gouvernance du système d'information et la sécurité du système d'information. Toutefois, elles doivent prendre les mesures les plus appropriées, tenant compte de leur taille et profil de risque, pour faire converger leur dispositif vers les exigences des

Les MUFID affiliées ont l'obligation de se conformer aux exigences des titres 2 et 4 relatives à la gouvernance du système d'information et la sécurité du système d'information.

titres 3 et 5.

NIVEAU DE MISE EN CONFORMITÉ DU RÉSEAU

La mise en conformité du Réseau par rapport au règlement COBAC R-2024/01 met en exergue des actions qui doivent être menées par chaque entité du réseau et celles dont leurs mises en œuvre bénéficient à l'ensemble du Réseau.

Plusieurs exigences ont déjà été remplies par MUFID union pour le compte de toutes les entités du Réseau. Les plus globalisantes sont notamment :

- L'élaboration du Schéma Directeur des Systèmes d'Informatique 2025-2029 du réseau des MUFID présenté lors de l'AGO de MUFID Union du 18/12/2025
- Les Vingt-neuf (29) politiques, chartes et procédures de sécurités informatiques ;
- Le plan de continuité informatique du Réseau

- La mise en œuvre des mesures de cloisonnement de leurs environnements systèmes (développement, test, production) et réseaux ;
- L'acquisition et le déploiement dans toutes les machines des entités fonctionnant avec le CBS CloudBank de l'antivirus Kaspersky Endpoint Security

Le niveau de conformité à la réglementation COBAC R-2024/01 relatif à la Gestion du Risque Informatique : conformité totale : 26 % ; Conformité partielle : 41% ; Non-conformité : 33 %

ENJEUX ET IMPORTANCE

Les enjeux majeurs pour le Réseau sont d'ordre réglementaires et sécuritaires. Pour cela, il est impératif pour chaque MUFID de :

- Se conformer au plus tard le 30 juin 2026 aux exigences des titre 2 et titre 4 du règlement CEMAC R-2025/01
- Éviter les sanctions de non-conformité
- Contribuer à la sécurité et protection de ces données et celles des autres entités du réseau en adoptant les meilleures pratiques pour atténuer les cyber-risques et protéger les actifs informatiques ;
- Renforcer la confiance des clients.

Des échanges plus approfondis entre MUFID Union et les MUFID affiliées vont être organisés.

Nous apprécions déjà les MUFID qui mènent des actions dans ce cadre, et encourageons les autres à œuvrer aussi dans ce sens.

Joël KAMDEM
Directeur de la Gestion du Risque et Sécurité Informatique à MUFID Union



Encore plus proche de vous

Cap sur les grandes villes

YAOUNDE

Carrefour Biyem-Assi
691 10 93 40

Fokou-Etoudi
601 13 91 09

Nkolmesseng
655 52 30 94

Mvan-Brasseries
697 68 33 58

BAFOUSSAM

Rond point BIAO
671 93 28 86

Entrée de la ville
696 58 15 59

Kamkop
677 34 19 06

Carrefour Total
672 21 09 91

DOUALA

Dakar
677 39 21 40

Makepe
(Rhône-Poulenc)
670 33 24 45

De la proximité rurale à la proximité urbaine, les MUFID se déploient désormais dans les grandes villes pour mieux vous servir.



Ensemble, créons de la richesse pour tous
Together, let's create wealth for all



BON MOIS DE
FEVRIER

Février, mois de la jeunesse et de la
célébration de l'amour.

C'est le moment idéal pour mettre du cœur
dans tout ce que nous entreprenons.

A tous nos membres et partenaires, nous
vous souhaitons un mois rempli de succès,
de partage et d'innovation.

Bon mois de Février avec les **MUFID** !



MUFID NEWS

Bulletin d'information du
réseau des MUFID

Une publication de
MUFID UNION

Directeur de Publication
Dr Justin BOMDA

Rédacteur en chef
Dubois Elie KEMGANG

Maquette/mise en page
Dubois Elie KEMGANG

Pour toute contribution
Contacts: 674 25 19 86
Mail: elie.kemgang@mufidunion.cm

www.mufidunion.com